

208 - La prière du witr (cloture) en voyage.

question

Question : Quand je suis en voyage et jouis de la possibilité de raccourcir la prière,dois-je toujours accomplir la prière dite witr ?

la réponse favorite

La majorité des ulémas s'appuient sur le hadith du bédouin pour soutenir que la prière du witr est une sunna fortement recommandée, mais pas une obligation comme le croit l'auteur de la question. Par le hadith du bédouin, on entend celui de l'homme qui se présenta au Prophète (bénédictioin et salut soient sur lui) et l'interrogea sur l'Islam et le Messager d'Allah (bénédictioin et salut soient sur lui) lui dit : « **Cinq prière au cours du jour et de la nuit.** » Le bédouin lui dit : « **Dois-je en accomplir d'autres ?** » Le Prophète (bénédictioin et salut sur lui) lui dit : « **Non, à moins que tu le fasses à titre surérogatoire.** » (le hadith est cité dans les Deux Sahih)

Certains ulémas disent que les prières surérogatoires de la nuit, notamment la prière du witr, sont les meilleures prières surérogatoires et qu'il convient de les perpétuer et ne jamais les abandonner, car le Prophète (bénédictioin et salut soient sur lui) n'abandonnait ni les prières nocturnes ni celle de l'aube, qu'il fût résident ou en voyage d'après le hadith rapporté dans le cadre de la Sunna authentique.